

Rapport commission technique sur le préavis 87 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle 436 au lieu-dit « En Vertelin ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de : Maurizio Di Felice (1er membre), Anita Waeber, Rosanna Vaccaro, Michel Girardet et Georges Grandjean (rapporteur) s'est réunie le mardi 11 août dernier.

Nous remercions M. Olivier Fargeon, Municipal en charge du dossier, pour ses explications et les réponses à nos questions.

C'est avec beaucoup de surprise et de circonspection que les membres de la commission ont pris connaissance du préavis susmentionné. Ils peinent à comprendre qu'un bureau « spécialisé » ait pu sous-évaluer les travaux de plus de 50% et ceci sur les deux objets (raccordement routier et accès ferroviaire) concernés par ce préavis. Les causes principales de la sous-estimation des coûts proviennent du fait que le bureau d'ingénieurs n'a pas pris la peine ni d'étudier les plans du sous-sol, afin de connaître la position exacte des conduites existantes, ni de remarquer la topographie du terrain « en dos d'âne ». Ces deux causes cumulées ont nécessité des fouilles très profondes (jusqu'à 6 m à certains endroits) avec des étais, par conséquent, plus importants.

La commission estime également que les services techniques communaux, qui connaissent plus précisément l'endroit des travaux avec ses équipements et ses contraintes, auraient dû être plus attentifs lors de la présentation détaillée des travaux par le bureau CSD.

Les explications de M. Fargeon sont précises et convaincantes. Nous sommes bien forcés d'admettre que ces travaux auraient dû, de toute façon, être effectués. Ils ne sont pas la conséquence d'erreurs dans la conduite des chantiers.

La Municipalité, en ayant décidé de poursuivre les travaux tout en sachant que les devis seraient dépassés, met le conseil dans une position inconfortable. Nous estimons néanmoins que cette décision est justifiée. La construction sur la parcelle « Cermix SA » est très avancée et les raccordements aux réseaux d'eau, d'égouts et d'électricité doivent pouvoir se faire dans les délais initialement prévus. Un retard dans la réalisation de ces équipements aurait également eu des conséquences sur les chantiers SADEC et SOTRIDEC et engendré des coûts supplémentaires. Des indemnités de retard auraient éventuellement pu être demandées à la commune, vu sa responsabilité dans la conduite et la coordination de ces différents chantiers.

Dans ce sens, nous pouvons aussi comprendre la décision de la Municipalité de continuer à travailler avec ce bureau d'ingénieurs, car la désignation d'un nouveau bureau et sa « mise à niveau » dans le dossier auraient retardé les travaux de plusieurs mois.

A noter que ces travaux concernent également les équipements de la parcelle de la future déchetterie, car ils amènent les équipements en limite de la parcelle.

L'éclairage public de la route d'accès devrait être minimum, car cette route est en bordure de la zone agricole et le couloir pour la faune le long de la Promenthouse est tout proche. Cette route sera très peu utilisée de nuit, éventuellement par des camions qui n'ont que faire de l'éclairage public.

La commission souhaite que toutes les décisions dans ce dossier soient à l'avenir évaluées et décidées avec beaucoup de rigueur. Il est à préciser que la Municipalité a obtenu du bureau d'ingénieurs qu'en reconnaissance de leurs erreurs, il ne soit facturé aucun honoraire sur le dépassement. A ce stade d'avancement du dossier, les études ayant été refaites, le risque doit être moindre. Les dépassements de crédit ne sont plus justifiés. Dans ce sens, les membres de la commission estiment surfaits les 10% prévus dans les rubriques « divers et imprévus ».

La commission propose au conseil de ne conserver que 5%. Ceci a pour conséquence de ramener le total des travaux à 1'238'550.- frs ; après déduction du montant octroyé dans le préavis 47, le montant total du crédit complémentaire se chiffrant à 427'194.- frs et la part communale arrondie s'élève alors à 224'832.- frs , Ainsi, on obtient soit une diminution de 29'549.- frs.

Voeux :

La commission émet le voeu que le conseil communal soit informé des fautes professionnelles du bureau d'ingénieurs et de leurs conséquences, que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la commune.

Amendement :

La commission technique propose de diminuer et ramener à 5% les rubriques « Divers & Imprévus », de retrancher le montant de 29'549.- frs du crédit demandé.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N° 87 amendé relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle 436 au lieu dit « En Vertelin » et

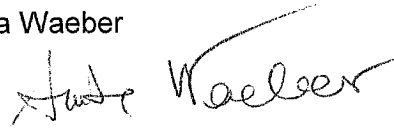
- d'accorder le crédit de 224'832.- frs et d'autoriser la Municipalité à financer les équipements de la parcelle 436 au lieu-dit « En Vertelin ».
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 224'832.- frs

La commission technique :



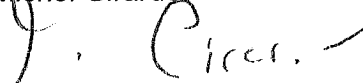
Maurizio Di Felice (1er membre)

Anita Waeber



Rosanna Vaccaro

Michel Girardet



Georges Grandjean (rapporteur)